



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (présent jusqu'au point 5), Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Frédéric TEITGEN, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, André DEL PIZZO, suppléant, représentant Mme Marie-Josée THILL, MMES Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, MMES Patricia VEIDIG, Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

Absents avec procuration : Mme Christine ACKER à Bernard ZENNER
Alieth FEUVRIER à Michel HERGAT
Evelyne DEROCHE à Marie-Odile KRIEGER
Yannick OLIGER à Céline CONTRERAS
Karine BERNARD à Valérie CARDET

Absents excusés : Michel SCHMITT, Marie-Pierre LAGARDE,

Date de la convocation : 10 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 44
Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Déborah LANGMAR



4. Objet : Signature d'un protocole transactionnel portant indemnisation à l'entreprise LINGENHELD Travaux Publics relative aux surcoûts des matériaux du marché de voirie communautaire rue du Moulin à Kanfen

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction,

Vu la fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, en date de mai 2021,

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022,

Vu la circulaire de la Première Ministre n° 6374/SG en date du 29 septembre 2022,

Vu le marché de travaux « voirie VICC 2020 - Commune de Kanfen - rue du Moulin - aménagement qualitatif et de sécurité » n° 1988VKMC attribué le 10 décembre 2019 à l'entreprise LINGENHELD,

Considérant la pandémie mondiale de COVID-19 et le contexte international de crise, que connaît la France, et ses répercussions, à la fois sur la disponibilité et l'approvisionnement des matériaux, et la forte augmentation du prix des matières premières, de fournitures et de l'énergie,

Considérant, la volatilité des cours, l'entreprise LINGENHELD, attributaire du marché ne peut maintenir son offre tarifaire,

Considérant le courrier recommandé, en date du 24 août 2022, par lequel l'entreprise LINGENHELD a saisi la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, afin de solliciter une indemnité sur le fondement de la théorie de l'imprévision, la modification des prix ayant porté atteinte aux conditions de la mise en concurrence initiale,

Considérant les recommandations et instructions gouvernementales relatives à l'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision,

Considérant l'augmentation imprévisible, dans sa survenance, dans son ampleur au vu des justificatifs chiffrés présentés,

Considérant le positionnement de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, sur une indemnisation à hauteur de 80 % du surcoût des matériaux pour le marché de voirie communautaire - rue du Moulin à Kanfen, attribué à l'entreprise LINGENHELD à DABO (57850), soit une augmentation du prix initial de 19 660,80 €, pour un coût total H.T. de travaux de 414 966 € H.T., après augmentation le coût total des travaux s'élève à 439 541,99 € H.T.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'accepter la conclusion d'un protocole transactionnel portant indemnisation à l'entreprise LINGENHELD à DABO (57850), relative aux surcoûts des matériaux du marché de voirie communautaire - rue du Moulin à Kanfen,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président,
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **16 NOV. 2022** Le Président

Publiée le : **16 NOV. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **16 NOV. 2022**





JUL 19 1955

JUL 19 1955

JUL 19 1955

